

les saints mystères. C'est de-là qu'est venu l'usage qui s'observe encore à présent, de ne point bâtir d'autel sans mettre dessous quelque relique de saint. Voy. RELIQUE, SAINT, CIMETIERE.

L'usage de la consécration des autels est assez ancien, & la cérémonie en est réservée aux évêques. Depuis qu'il n'a plus été permis d'offrir que sur des autels consacrés, on a fait des autels portatifs, pour s'en servir dans les lieux où il n'y avoit point d'autels consacrés. Hincmar & Bede en font mention. Les Grecs se servent à la place d'autels de lignes benis, qu'ils nomment *ἀρτιμύρια*, c'est-à-dire qui tiennent lieu d'autel.

AUTEL de prothèse, *altare prothesis*, est un petit autel préparatoire sur lequel les Grecs benissent le pain avant que de le porter au grand autel; où se fait tout le reste de la célébration.

Cet autel a beaucoup de rapport avec ce que nous appellons dans nos églises *crédence*.

Le pere Goar prétend que cette table de prothèse étoit anciennement dans la sacristie, ou le vestiaire; & son sentiment paroît appuyé par quelques manuscrits Grecs, où en effet le mot *sacristie* est employé au lieu de celui de *prothèse*. Voyez SACRISTIE.

Autel se trouve aussi employé dans l'Histoire ecclésiastique, pour signifier les oblations ou les revenus casuels de l'église. Voyez OBLATION.

Dans les premiers tems on mettoit une distinction entre l'église & l'autel: on appelloit l'église, les dixmes & autres revenus fixes; & l'autel, les revenus casuels. Voyez DIXME.

On dit même encore en ce sens que le prêtre doit vivre de l'autel; ce qui signifie qu'il est juste que se devoiant tout entier au service de Dieu, il puisse être sans inquiétude sur les besoins de la vie. (G)

AUTEL, f. m. (*Astron. & Myth.*) c'est une constellation méridionale composée de sept étoiles, &, selon quelques auteurs, d'un plus grand nombre; car il y en a qui en comptent huit, comme Bayer; & d'autres veulent qu'elle soit formée de douze étoiles. Suivant la fiction des poètes elle est l'autel sur lequel les dieux prêterent serment de fidélité à Jupiter avant la guerre contre les Titans, & que ce dieu mit entre les autres après sa victoire; ou bien l'autel sur lequel Chiron le centaure immola un loup, dont la constellation est dans le ciel proche de cet autel. Voyez LOUP.

(O) AUTEUR, f. m. (*Belles Lett.*) dans le sens propre signifie celui qui crée ou qui produit quelque chose. Ce nom convient éminemment à Dieu, comme cause première de tous les êtres; aussi l'appelle-t-on l'Auteur du monde, l'Auteur de l'univers, l'Auteur de la nature. Voyez CAUSE, DIEU, NATURE.

Ce mot est latin, & dérivé, selon quelques-uns, d'*augetus*, participe d'*augeo*, j'accrois. D'autres le tirent du grec *αὐτός*, soi-même, parce que l'auteur de quelque chose que ce soit est censé la produire par lui-même.

On employe souvent le mot d'auteur dans le même sens qu'*inventeur*. Polydore Virgile a composé huit livres sur les auteurs ou inventeurs des choses. On dit qu'Otto de Guericke est auteur de la machine pneumatique: on regarde Pythagore comme l'auteur du dogme de la métempsychose: mais il est probable qu'il l'avoit emprunté des Gymnosophistes, avec lesquels il conversa dans ses voyages. Voyez INVENTEUR, METEMPSYCHOSE.

AUTEUR, en termes de Littérature, est une personne qui a composé quelqu'ouvrage. On le dit également des personnes du sexe comme des hommes. Mesdames Dacier & Deshoulières tiennent rang parmi les bons auteurs.

On distingue les auteurs en sacrés & profanes, anciens & modernes, connus & anonymes, Grecs & Latins, François, Anglois, &c. on les divise encore, relativement aux divers genres qu'ils ont traités, en Théologiens, Philosophes, Orateurs, Historiens, Poètes, Grammairiens, Philologues, &c. On accuse les auteurs Latins d'avoir pillé les Grecs, & plusieurs modernes de n'être que l'écho des anciens. Voyez SACRÉ, PROFANE, ANCIEN, MODERNE, &c.

Un auteur original est celui qui traitant le premier quelque sujet, n'a point eu de modèle, soit dans la matière, soit dans la méthode. Ainsi M. de Fontenelle est un auteur original dans ses Mondes, & ne l'est pas dans ses Dialogues des morts. Pour peu qu'on soit versé dans la Littérature, on rencontre peu d'auteurs

originaux: les derniers laissent toujours échapper quelques traits qui décelent ce qu'ils ont emprunté de leurs prédécesseurs. (G)

AUTEUR, en Droit, est celui de qui un propriétaire tient la chose qu'il possède: il est garant de cette chose; & si celui qui la tient de lui est troublé dans sa possession, il peut appeler son auteur en garantie. Si l'auteur avoit commencé à prescrire la chose qu'il a transportée depuis, le nouvel acquéreur qui prescrit aussi du moment qu'il a commencé à posséder, peut joindre, s'il le veut, la prescription de son auteur à la sienne: mais s'il juge que la possession de son auteur étant vicieuse, ne pouvoit pas lui acquérir la prescription, il peut y renoncer, & prescrire lui-même de son chef.

AUTEUR, en terme de Pratique, est celui au nom de qui un procureur agit: on l'appelle ainsi, parce que c'est par son autorité que le procureur agit. Tout ce que fait le procureur en vertu de sa procurator, oblige son auteur autant que s'il l'avoit fait lui-même; car le procureur représente son auteur. (H)

AUTHENTIQUE, adj. (*Grammaire.*) une chose d'autorité reçue: quelquefois ce mot signifie solennel, célèbre, revêtu de toutes ses formes, attesté par des personnes qui font régulièrement foi. C'est dans ce sens que nous disons: les vérités de la religion Chrétienne sont fondées sur des témoignages authentiques: actes, papiers authentiques, &c.

La noblesse, & les personnes d'un rang distingué, avoient autrefois le privilège d'être appelées authentiques, parce qu'on les présuinoit plus dignes de foi que les autres.

On appelle, en style de Pratique, authentique, le sceau d'une justice subalterne & non royale. Les actes passés sous scel authentique, n'emportent point hypothèque hors de la juridiction dans laquelle ils sont passés. Voyez SCEAU. (H)

AUTHENTIQUE, adj. neut. ton authentique, terme de musique. Quand l'octave se trouve divisée arithmétiquement selon les nombres 2, 3, 4, c'est-à-dire quand la quinte est au grave & la quarte à l'aigu, le mode ou ton s'appelle authentique, à la différence du ton plagal où l'octave est divisée harmoniquement par les nombres 3, 4, 6; ce qui met la quarte au grave & la quinte à l'aigu. Ces différences ne s'observent plus que dans le plein-chant; & soit que le chant parcoure l'octave de la dominante, ce qui constitueroit le mode plagal, ou celle de la tonique, ce qui le rendroit authentique, pourvu que la modulation soit régulière, la musique admet tous ces tons comme authentiques également, ne reconnoissant jamais pour finale que la note qui a pour dominante la quinte à l'aigu, ou la quarte au grave. Voyez MODE. Voyez aussi PLAGAL.

Il y a dans les huit tons de l'Eglise quatre tons authentiques, savoir, le premier, le troisième, le cinquième, & le septième.

Voyez TONS de l'Eglise. (S)

AUTHENTIQUES, en Droit civil, nom des nouvelles de l'empereur Justinien. Voyez NOUVELLE. On ne fait pas bien pourquoi elles sont ainsi appelées. Alciat dit que ce nom leur fut originairement donné par Accurse. Les nouvelles furent d'abord écrites en grec, ensuite le praticien Julien les traduisit, & les abrégées; il s'en fit du tems des Bulgares, une seconde version plus exacte & plus littérale, quoique moins élégante. Accurse, dit l'auteur que l'on vient de citer, préférant cette traduction à celle de Julien, l'appella authentique; parce qu'elle étoit plus conforme à l'original. (H)

AUTHENTIFIER un acte terme de Droit, c'est le revêtir de toutes les formalités propres à le rendre authentique.

AUTHENTIFIER, signifie aussi punir une femme convaincue d'adultère, punition qui consiste à perdre sa dot & ses conventions matrimoniales, être rasée & enfermée dans un monastère pour deux ans, après lesquels si son mari ne l'en veut pas retirer, elle est rasée, voilée & cloîtrée pour toute la vie.

Cette peine s'appelle ainsi, parce qu'elle fut ordonnée dans les authentiques. Si le mari meurt dans les deux années, elle semble être en droit de requérir sa liberté; ou du moins, un autre homme qui veut l'épouser, peut la demander & probablement l'obtenir de la justice. (H)

* AUTHIE, (*Géog.*) rivière de France en Picardie, qui a sa source sur les confins de l'Artois, passe